

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021
---	---

NOMBRE DE CONSEILLERS	L’an deux mil vingt et un, le 23 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en réunion ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 19	
Présents : 16	
Pouvoirs : 3	
Absents ou excusés : 3	

Présents : Didier LAULAN – Fabrice BERNADET – Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU - Françoise LANUSSE – Jean-Claude MOTHES – Frédéric OLAYA – Patricia CONSTANS – Arnaud OMNES – Marie-Laure VAILLANT – Fanny LACOSTE - Thierry BERTO – Nathalie RACOLIN - Laurence LAGARDERE - Stéphane RIEUCROS-FOREST - Nadège COUSTURES –
Absents ou excusés : Michèle SECHAN – Eric POUTAYS - Jean TAUGERON –
Pouvoir : Eric POUTAYS à Fabrice BERNADET – Michèle SECHAN à Martine SAINT-BLANCARD - Jean TAUGERON à Mme Fanny LACOSTE
Secrétaire de séance : Mme Nathalie RACOLIN
Date de convocation : 15 septembre 2021

Le compte rendu de la précédente réunion a été transmis aux élus.

Le compte rendu a été adopté à l’unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 – AMENAGEMENT D’UNE BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire fait part des modalités d’attribution de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il rappelle que les locaux actuels de la bibliothèque doivent être restitués à son propriétaire dans les meilleurs délais.

Aussi, afin que les habitants du village et des villages alentours, les élèves de l’école primaire, les résidents de la Résidence pour Personnes Agées, continuent à bénéficier de ce service culturel de proximité, il rappelle que la commune de Castets et Castillon souhaite aménager une bibliothèque dans un immeuble lui appartenant dans le centre du village.

Afin de financer ce projet, il propose de solliciter la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès des services de l’Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

D’APPROUVER le programme de création d’une bibliothèque dans un immeuble existant dans le centre bourg, pour un montant de travaux estimé à 124 131,72 € HT soit 148 958,06 € TTC,

- DE DEMANDER une subvention spécifique au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux, d’un montant de 35 % des dépenses prévues soit 43 446,00 €
- D’ASSURER le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 105 512,06 €.

APPLICATION D'UNE REDEVANCE POUR LE DEPÔT ILLEGAL DE DECHETS

Monsieur le Maire indique qu'il est constaté que les dépôts sauvages d'ordures et déchets de toutes sortes ont augmenté sur le territoire de la commune.

Des dépôts sont notamment constatés régulièrement près des conteneurs de tri sélectif.

Ces actes d'incivilités portent atteinte à la salubrité, à l'environnement et représentent un coût pour la commune car les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par le personnel des services techniques.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rechercher systématiquement les auteurs des dépôts et d'instituer une participation forfaitaire à l'encontre des contrevenants.

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune,

- Considérant que le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères est mis en place pour tous et qu'il convient de le respecter,
- Considérant qu'il existe un réseau de déchèteries sur le territoire,
- Considérant que les dépôts sauvages ainsi que les dépôts d'ordures et déchets en dehors des poubelles prévues à cet effet sont des infractions et représentent une charge financière pour la collectivité,

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'instituer une redevance forfaitaire d'un montant de 150,00 € due par les auteurs de dépôts sauvages et de déchets de toutes sortes,

Cette somme correspondant aux frais engagés par la collectivité pour évacuer ces déchets de façon conforme, cette redevance sera facturée par la mairie et recouvrée par le receveur municipal.

- DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Trésorerie de Langon Saint Macaire nous informant qu'elle n'a pu recouvrer certains titres de recettes et qu'une décision de la commission de surendettement a décidé d'imposer le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire du débiteur.

Cette décision emporte l'effacement de toutes les dettes non professionnelles de Mme VACHERIE Julie, (personne domiciliée à St Loubert) soit pour notre commune une somme de 813,90 €.

Le Maire propose donc à l'assemblée d'admettre en non-valeur ce produit irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de prendre en charge ce produit irrécouvrable au titre des admissions en non-valeur, pour un montant de 813,90 €.
- DIT que cette somme sera mandatée au compte 6542 du budget Communal pour l'exercice 2021.

CONVENTION AMENAGEMENT DE BOURG

L'avis du Département a été sollicité pour inclure une partie du quartier de Mazerac dans une zone agglomération afin de ralentir la vitesse sur la Départementale, les aménagements pourront être inclus dans la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB). Un avis favorable a été émis.

Dans certaines zones, à titre expérimental, des plots seront installés afin de matérialiser des aménagements possibles ou chicanes, toujours dans le but de faire ralentir les automobilistes (lotissement des Hauts de Castets, route de Langon, etc....).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il aura lieu sur notre commune du 20 janvier au 19 février 2022.

Fernande PAGOTTO a été désigné en qualité de coordinateur afin d'assurer la gestion et le suivi de la collecte. 3 à 4 agents recenseurs devront aussi être recrutés.

ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 juillet 2021 il a été décidé de demander une participation financière aux familles dont les enfants fréquentent les services de la garderie.

Une erreur matérielle sur les horaires de garderie a été commise lors de la rédaction de cette délibération.

Il propose de rectifier la précédente délibération comme suit :

- Garderie du matin, entre 7 h 30 à 8 h 30 : 0,80 € par enfant
- Garderie du soir, entre 16 h 30 à 18 h 30 : 1,20 € par enfant

et d'appliquer une réduction pour les familles dont 3 enfants au moins fréquentent les services de garderie, à savoir :

- Garderie du matin : 0,70 € par enfant
- Garderie du soir : 1,05 € par enfant

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE cette proposition et fixe donc les tarifs suivants à partir de la rentrée scolaire du 1^{er} Septembre 2021 :

- Garderie du matin, entre 7 h 30 à 8 h 30 : 0,80 € par enfant
- Garderie du soir, entre 16 h 30 à 18 h 30 : 1,20 € par enfant
- D'appliquer une réduction pour les familles dont 3 enfants au moins fréquentent les services de garderie, à savoir :
 - Garderie du matin : 0,70 €
 - Garderie du soir : 1,05 € par enfant
- La présente délibération annule et remplace la délibération n° DEL2021JUIL34.

Françoise Lanusse fait un compte rendu sur la rentrée scolaire. 153 élèves sont scolarisés à Castets. Une nouvelle enseignante a été nommée pour la classe de CE1/CE2

* Cantine : Organisation depuis la rentrée avec 2 services

- 1^{er} service pour la maternelle avec 5 agents pour assurer le service
- 2^{ème} service pour le primaire avec 4 agents pour le service

Suite à l'avis de recrutement, 5 candidates ont été reçues en Mairie pour un entretien. Mme Mangel (domiciliée à Castets) a été recrutée à raison de 3 heures par jour soit 12 h par semaine (jours de classe et vacances scolaires).

Les services de l'Education Nationale ont confirmé la menace de fermeture d'une classe à la prochaine rentrée. A ce jour, il manque 20 élèves pour maintenir le nombre de classe actuel, moyenne par classe 23 élèves. Une nouvelle inspectrice a été nommée.

- Garderie : elle est devenue payante depuis le 13 septembre, il y a un peu moins d'enfant à partir de 17 h 30
- La palissade de l'ALSH/Ecole a été refaite

CONVENTION AMENAGEMENT DE BOURG

Suite aux dernières réunions, les responsables du centre routier de Langon sont venus sur place pour étudier les diverses possibilités d'aménagement pour sécuriser les voies de circulation.

- Route de Langon : installation de blocs pour faire des écluses, limitation à 30 km/h dans l'agglomération, sortie du bourg prioritaire
- De la route de Calicot à la place de l'église : stationnements gênants notamment devant l'ancienne pharmacie
- Même problème dans la rue Grossolle, un principe de circulation avec écluses est envisagé
- Aménagement de la Place : parvis devant l'église, plantation d'arbres
- Le cercle : Aménagement uniquement du rez-de-chaussée (dans un premier temps) d'environ 100 m² pour un budget d'approximativement 250 000 € : plancher collaborant en combinant des bacs en acier avec une dalle béton, mise aux normes et peinture (en laissant le bâtiment brut avec une décoration « vintage »), menuiseries extérieurs conservées (avis des bâtiments de France nécessaire)

LOCAUX COMMERCIAUX

Un avis défavorable a été donné par l'Architecte des bâtiments de France sur le projet faisant ressortir les enseignes en hauteur, il faut rester très sobre. Un nouveau plan a été établi par l'architecte pour validation du projet par l'ABF.

Pour les fondations, une étude de sol est nécessaire, elle sera faite prochainement.

Le permis de construire devra être déposé avant la fin de l'année.

NUMEROTATION DES VOIES

Les panneaux de rue et numéros des maisons, bleus et blancs, viennent d'être livrés et sont présentés aux élus.

Les courriers et plaques seront distribués aux administrés par les conseillers municipaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une fromagère de Puybarban viendra tous les jeudis matin, de 7 heures à 12 h 30 devant l'épicerie, afin de vendre sa production.
- Falaise : la procédure et les différentes études se prolongent. Pour Géotech, un relevé topographique particulier doit être maintenant réalisé. A cet effet la société Escande a été sollicitée, il faut faire intervenir un spécialiste « falaise ».
- Eglise de Mazerac : le figuier pousse et menace la toiture – Antoine Ferrière s'est installé professionnellement sur Castets : avec un drone il survole les zones où sont constatés des dégâts et peut chimiquement traiter l'arbre en 2 interventions. Un devis sera demandé par la mairie.
- Un devis sera aussi demandé à Monsieur Ferrière pour faire un film sur Castets.
- Une réunion des associations est programmée pour le 30 septembre à 20 h 30 pour les manifestations de fin d'année et pour les projets 2022 (publication dans l'agenda annuel)
- Club des aînés : une assemblée générale pour le renouvellement du bureau est prévue le 16 octobre prochain à 14 h

- Bout de Côte : des jets de projectiles sur les maisons situées en contre bas ont lieu tous les week-end Il devient urgent de fermer l'accès avec le portail prévu à cet effet.
- Rue Beaudichon : une réunion avec les riverains et la mairie a eu lieu, il a été convenu de fermer la rue à la circulation depuis la route de Langon jusqu'au cabinet des kinésithérapeutes.
- Passerelle : suite aux divers entretiens avec les responsables de VNF, du Conseil Départemental, etc... les travaux de réfection doivent être réalisés par la Mairie, le coût prévisionnel est élevé
- Passerelle au-dessus de la Bassanne
- Route du Bourdouat : aucune aide financière de l'Etat malgré le dossier de catastrophe naturelle inondation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.